



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 12 décembre 2024

PROCÈS-VEREAL N° 17

PRÉSIDENCE	M. Cédric Gorgerat.
CONSEILLERS PRÉSENTS	32 présents, 7 excusés, 1 absent
MAJORITÉ ABSOLUE	17 voix.
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mme Elaine Walsh, MM. Valéry Babey, Vincenzo Ganci, Fabrice Gaumann, Didier Joray, Alexandre Mestral et Jean-Robert Morax
CONSEILLER ABSENT	M. Dirk Reinisch est arrivé au-delà des 15 minutes après le début de la séance, il ne peut donc pas participer aux débats ni aux votes.
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr. MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly

1) APPEL

Le Président accueille les Conseillères et les Conseillers.

Avant de commencer, il vérifie qu'ils sont bien en possession de tous les documents.

Les membres présents confirment les avoir reçus.

La Secrétaire constate la présence de 32 Conseillers, la majorité est ainsi fixée à 17 voix.

Le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

2) ORDRE DU JOUR

Le président informe d'une modification de l'ordre du jour avec le dépôt du préavis Municipal N°45/2024. La Municipalité a demandé le huis clos pour le traitement de ce préavis, qui sera traité au point 3 de l'ordre du jour modifié comme suit :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Préavis N°45 / 2024
4. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024
5. Communication du bureau
6. Communication de la Municipalité
7. Communication des délégués du Conseil Communal aux conseils intercommunaux :

- Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
- Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
- Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
- Région de Nyon

8. Préavis N° 40/2024

Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité du district de Nyon (SRGZA)

Rapport de la commission ad hoc

9. Préavis municipal N° 41/2024

Améliorations structurelles sur l'Alpage de la Dôle

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 612'000 pour financer les travaux, dont à déduire, des subventions cantonale et fédérale en faveur des améliorations foncière à hauteur d'environ CHF 360'000

10. Préavis municipal N° 42/2024

Budget 2025

Rapport de la commission des finances

11. Préavis municipal N° 43/2024

Modification des Statuts de l'Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle.

Nomination de la Commission

12. Préavis municipal N° 44/2024

Construction d'un terrain de sport supplémentaire

Demande de crédit de réalisation de CHF 300'00 financé par une donation de CHF 300'000

Nomination de la commission

13. Motion

Revenir à une Municipalité de cinq membres

14. Propositions individuelles et diverses

15. Attributions des jetons de présence

16. Extrait des décisions

L'ordre du jour modifié est accepté par 29 oui et 2 non.

Le public et la presse quittent la salle

3) PREAVIS N°45 /2024

Les discussions sont menées à huis clos et feront l'objet d'un procès-verbal séparé et confidentiel jusqu'à la date connue.

4) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal est passé en revue page par page et ne suscite aucune remarque.

Le procès-verbal tel que rédigé est approuvé à l'unanimité.

5) COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Secrétaire enverra une nouvelle liste des Conseillers avec des modifications de coordonnées.

Le 10 octobre dernier, a eu lieu la visite préfectorale. Tout était en ordre. **Le Président** remercie Mme Roiné pour son excellent travail.

Le 24 novembre, les votations se sont déroulées sans problème au 1^{er} étage de la Maison de commune. Le bureau de vote était à la réception et la salle de Municipalité a servi de salle de dépouillement.

Le Président lit ensuite le courriel de démission de M. Jean-Robert Morax.

Il revient sur la motion pour la clarification et cadrage du droit de préemption accordé à la Municipalité :

Celle-ci a été transmise à Mme Chantal Turin, Préfète, qui a conclu à la non-recevabilité de la motion puisqu'elle traite d'une règle qui n'est pas de la compétence du Conseil. Les motionnaires ont reçu l'avis de non-recevabilité par courriel de la part de la Municipalité, les Conseillers étaient en copie. Bien qu'ayant donné son accord, le Président estime aujourd'hui que cet avis n'a pas été envoyé sous la bonne forme aux motionnaires. Après réflexion, la position de Mme Turin ne lui convient pas. Malheureusement, le

temps lui a manqué pour obtenir des renseignements supplémentaires. Il informera les membres du Conseil dès qu'il aura de plus amples informations.

Pour terminer, le Président rappelle qu'il faut utiliser l'adresse conseil@gingins.ch pour tout message concernant le Conseil et non greffe@gingins.ch. Il remercie Nathalie Haab pour la transmission des messages.

6) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Hans Brunner, Syndic, salue la Secrétaire Municipale ainsi que la Boursière qui sont présentes pour répondre aux questions concernant le budget.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, commente le décompte des travaux de construction de l'UAPE y compris les aménagements complémentaires au niveau acoustique à l'intérieur et du couvert à l'extérieur. Le préavis voté était d'un montant de CHF 1'395'000 et le total dépensé est de CHF 1'348'174.

En ce qui concerne l'accueil de vacances de l'année 2025, organisé par l'AEE la formule sera un peu différente :

- L'accueil fonctionnera comme une UAPE élargie, en observant les mêmes règles de priorité d'accueil et des aides financières seront possibles selon le revenu des familles (subventions, rabais fratrie).
- Les camps ne se feront plus au Repère de Borex, mais dans les structures UAPE des villages.
- Les enfants auront un plat chaud le midi, au lieu d'un pique-nique. Ils seront encadrés uniquement par des éducateurs du réseau et non plus par des étudiants. Le nombre d'enfants accueillis par semaine sera de 72 dans deux structures, au lieu de 36 actuellement.
- Il y aura 5 semaines de camps, au lieu de 4 cette année. Enfin, les parents pourront inscrire leurs enfants pour le mois d'avril dès le 6 janvier, dès le 1^{er} mars pour les vacances d'été et dès le 1^{er} juillet pour la semaine d'automne.

Mme Charlotte Connell, Municipale, revient sur le concours d'architecture dont le rapport de jury est en cours de rédaction. Le nom du lauréat est encore confidentiel. Elle convie les conseillers communaux à une soirée de présentation du vainqueur et de tous les projets, le 22 janvier 2025. Elle remercie ensuite Gingins mon village pour l'organisation des fenêtres de l'Avent.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, annonce que l'enquête complémentaire du PACom est consultable jusqu'au 22 décembre prochain, dans le hall d'entrée du greffe.

Le Président demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant.

7) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Jonas Addor, Délégué, revient sur la séance du 3 décembre. Le préavis concernant la demande de crédit pour la rénovation de la salle de sport d'un montant de CHF 1'348'000 a été accepté à l'unanimité, à la suite des rapports favorables des commissions des travaux et des finances. Cinq projets étaient en lice, le Codir a retenu le projet médian qui présente de bonnes garanties, tant au niveau de la durée de vie que de l'homogénéité de la structure présentée.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Christian Lavanchy, Délégué, n'a pas de communications particulières.

Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. Michael Bumm, Délégué, annonce que la prochaine séance aura lieu le 26 mars 2025, avec pour sujet les comptes 2024.

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerat, Délégué, revient sur la séance du 30 octobre à Saint-Cergue. Le préavis 43-2024-DISREN, qui concerne la demande de crédit afin de finaliser la construction du bâtiment d'accueil et la

restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA, a été accepté par 115 OUI et 9 NON. Cet objet fait l'objet d'un référendum depuis le 6 décembre 2024. La récolte des signatures court jusqu'au 10 janvier 2025.

La question de ce référendum est « acceptez-vous le crédit de CHF 2'624'030.00 accordé par Région de Nyon à Télé -Dôle SA ? » **Le Président** conseille de ne pas signer le référendum afin de favoriser l'acceptation du crédit.

Au prochain conseil du mois de mars, le préavis 48-2025 FRM sera mis à l'ordre du jour. Il concerne la demande de crédit de CHF 221'511 TTC pour le financement des courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année 2025. Ce sont les communes de Grens, Eysins et Signy-Avenex qui financent actuellement l'opération et il est demandé dans le préavis, que le coût de ces prestations soit pris en charge intégralement par le fond régional de mobilité pour 2025. Cela concerne uniquement les courses entre Nyon et Signy centre.

M. Pierre Schaller, Conseiller, était présent, à la séance du 10 octobre à Saint-Cergue durant laquelle il n'y a pas eu d'opposition sur le moment, puis un référendum a été lancé. Il considère qu'il y a une dislocation et une disparité entre les citoyens et les décisions qui sont prises au Conseil régional d'où ce référendum. Il pense que la population n'est pas assez informée par le Conseil.

Il revient ensuite sur la ligne de bus 815. Ce sont les communes de Signy et de Grens qui en profitent le plus, en raison de la desserte de Signy Centre : toutes les communes payent alors que ces 2 communes profitent du rendement du centre commercial, ce n'est pas logique.

Le Président explique qu'en tant que délégué à Région de Nyon, il ne reçoit généralement pas les préavis très en avance. De fait, il ne peut présenter au Conseil Communal que ce qui a été discuté ou ce qui va l'être. Le plus simple pour avoir les informations est d'aller sur le site de Région de Nyon.

8) PREAVIS N°40/2024

ADOPTION DU VOLET STRATÉGIQUE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS DU DISTRICT DE NYON (SRGZA)

Le Président donne la parole à **M. Christian Lavanchy**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc, puis demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis Municipal N°40/2024 est approuvé à l'unanimité.

9) PREAVIS N°41/2024

AMELIORATIONS STRUCTURELLES SUR L'ALPAGE DE LA DÔLE

La Municipalité dépose le Préavis dans lequel elle demande un crédit d'investissement de CHF 612'000 pour financer les travaux, dont à déduire, des subventions cantonale et fédérale en faveur des améliorations foncières à hauteur d'environ CHF 360'000.

La commission a été nommée lors du Conseil Communal du 9 octobre 2024, sans être en possession du préavis. Les commissions ad hoc et des finances devront établir leur rapport pour le 27 février prochain.

Néanmoins afin de procéder « comme à l'habitude » lors d'un dépôt de préavis, le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Schaller, Conseiller, revient sur la visite qui a permis à la commission de se réunir une première fois et pendant laquelle l'accueil a été bon. Il déplore toutefois que le préavis n'arrive que maintenant. Il revient également sur le coût de plus de CHF 100'000 annoncé par **M. Fabien Joly, Municipal**, qu'il juge, au vu du préavis, largement sous-estimé.

Il assure que la commission va se réunir afin d'émettre son rapport pour la séance du Conseil communal de février.

10) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 42/2024

BUDGET 2025

Comme cela a été précisé lors de l'envoi du document par courriel, une erreur s'est glissée en page 4 du préavis. Le rectificatif du document a été envoyé par courrier avec le préavis.

Le Président donne la parole à **M. Sylvain Liaudat**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances, puis demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter quelque chose ; ce n'est pas le cas.

Le Président passe en revue le budget par ordre administratif. Il demande lors des interventions, de bien indiquer le n° de page qui se situe en haut à droite et le numéro du compte concerné.

Administration générale

M. Jonas Addor, Conseiller, souhaite avoir plus d'informations sur la correction imposée par le reviseur en matière d'amortissement général programme TP (compte 140.332.0 en page 2).

La Boursière explique que l'amortissement n'avait pas été fait les autres années, il s'agit donc d'un rattrapage qui concerne les transports publics, dont la fin est prévue en 2024.

Domaines et bâtiments

M. Pierre Schaller, Conseiller, s'interroge sur le poste « entretien chalet » pour un montant de CHF 40'000 (compte 321.314.1 en page 6). Dans son rapport, la Commission des finances, a noté que les travaux relatifs aux cheneaux du chalet des « Reculets Dessous » sont repris dans le budget alors que le préavis a été refusé. Il trouve la démarche un peu cavalière et propose de retirer ce point du budget. La Municipalité pourra le cas échéant, déposer un nouveau préavis afin que les conseillers communaux puissent donner leur avis sur ce sujet en ayant plus d'informations sur la faisabilité de ces travaux qui sont complexes.

M. Hans Brunner, Syndic, n'a pas de commentaires particuliers quant à la proposition de M. Schaller, mais estime que l'on peut reprendre à tout moment un sujet qui a été refusé. On ne peut pas reprocher à la Municipalité de passer ces travaux en force, puisque la démarche est clairement expliquée dans le préavis.

M. Serge Bally, Conseiller, n'est pas opposé à l'inscription au budget des CHF 40'000. Il rappelle cependant que la commission ad hoc indiquait que la récupération de l'eau devrait s'améliorer avec les travaux de captage qui ont été fait sur le massif des Reculets, et qu'en conséquence, il ne serait plus nécessaire de monter de l'eau à la saison sèche. Il se pose ainsi la question de la pertinence du débat ce jour sur les cheneaux, alors que nous n'avons pas encore de retour d'expérience sur les travaux sur le massif qui ont été terminés récemment.

M. Fabien Joly, Municipal précise que le préavis refusé concernait d'une part, la réfection de la toiture et d'autre part, la réfection des cheneaux existants qui sont en mauvais état ainsi que le rajout des cheneaux manquants. Le « Reculet Dessous » n'est pas concerné par les travaux qui portent sur la récupération d'eau au niveau du bâtiment du Lapin blanc, par le biais d'une citerne enterrée de 50'000 litres et d'une citerne avec un bassin de captage sous la boule. Les vases communicants se trouvent entre le chalet du Reculet Dessus et la citerne qui va au captage qui est 400 mètres plus haut. L'approvisionnement en eau du chalet demeure problématique. C'est la raison pour laquelle ces travaux ont été mis au budget afin d'éviter dans un futur proche de monter de l'eau par hélicoptère ou par camion.

M. Jean Luc Baldy, Conseiller, considère qu'il faut récupérer l'eau qui tombe du ciel. Il peut comprendre que la commission soit froissée par la reprise des travaux au budget, mais il faut bien, au final, trouver une solution. Il souligne qu'un préavis pour un montant de CHF 40'000 n'est habituellement pas demandé. Il faut éviter de perdre encore du temps et faire ces travaux indispensables après l'hiver.

M. Pierre Schaller, Conseiller, note que les discussions ont fait émerger de nouvelles idées quant aux travaux à mener. Il insiste donc pour que les CHF 40'000 soient enlevés du budget et qu'un nouveau préavis soit déposé, avec le montant des subventions

M. Hans Brunner, Syndic, rappelle que le montant des subventions a déjà été mentionné dans le préavis, ce n'est pas une information nouvelle. L'investissement pour la Commune s'élève en conséquence à CHF 20'000. Il assure que la Municipalité est ouverte aux propositions concernant les cheneaux et n'est pas opposé à un nouveau préavis.

M. Pierre Schaller, Conseiller, retire finalement sa proposition.

M. Charles Geninasca, Conseiller, assure que la Municipalité est capable de décider sans préavis, cela relève de sa compétence.

M. Sylvain Liaudat, Conseiller pense que ce débat était important au regard de ce qui a été mis dans le rapport de la commission des finances. Effectivement ce n'est pas CHF 40'000 et tout le monde est convaincu de la nécessité des travaux. S'agissant de la forme, ces allers-retours doivent être respectés, ainsi que ces multiples préavis, c'est la démocratie.

Le Conseil communal n'a pas de questions particulières sur les autres postes du budget :

Le Président ouvre ensuite la discussion générale.

Mme Anne-Marie Aeschlimann, Conseillère, revient sur l'entretien du réseau routier (compte n° 430.314.2, en page 11), plus particulièrement de la route de Chéserey avec ses cunettes décollées. La baisse de 17 % du budget ne va pas aider à améliorer l'état déplorable de cette route. Elle demande si des réparations sont envisagées.

M. Denis Krebs, Municipal, explique que sur la route de Chéserey et au centre du village, environ 25 cunettes bougent. Elles vont être rescellées rapidement afin d'éviter une nuisance sonore. La totalité des cunettes ne sera pas reprise, étant donné qu'une demande a été faite pour passer la route à 30 kilomètres/heure. Cette étude ayant été refusée, des aménagements doivent être faits. Pour l'instant, la Municipalité veut s'appuyer sur le concours d'architecture qui se termine afin de faire quelque chose de cohérent. Si des aménagements doivent être faits, la Municipalité déposera un préavis afin de résoudre ces problèmes de cunettes. Les membres de la Municipalité n'ont pas envie de mettre une bande de goudron qui serait inesthétique dans le centre du village.

Mme Anne-Marie Aeschlimann, Conseillère, pose la question du délai de la réparation de ces cunettes, c'est urgent pour les habitants de la route de Chéserey.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que, dans l'immédiat, les températures sont trop basses mais dès que la météo le permettra (au cours du mois de janvier si possible), les cunettes seront rescellées.

M. Serge Bally, Conseiller, félicite la DGMR d'avoir refusé la limitation de la vitesse à 30 kilomètres/heure. Il faut laisser la zone à 50 kilomètres/heure et ne pas resceller ces cunettes, afin de créer des nids-de-poule. Les gens seront obligés de rouler à 30 et la Commune n'aura pas de frais !

M. Jonas Addor, Conseiller, a deux questions d'ordre général :

- La première porte sur le tableau de la page 3. Il note une augmentation d'impôts de CHF 1,3 millions, en estimation, sachant que le résultat est proche de zéro. Il souhaite savoir si la question de cette différence de CHF 1,3 millions a été posée à l'administration fiscale du canton.
- La deuxième question porte sur la page 2. Où se trouve la distinction entre les charges imposées que l'on ne maîtrise pas et les charges maîtrisées qui augmentent de CHF 300'000. Qu'est ce qui explique cette hausse ? L'augmentation des salaires et de la LPP est-elle suffisante pour expliquer vraiment cette hausse ?

M Tony Hinder, Municipal, n'a pas le détail de ces calculs et tient à disposition un tableau de toutes les charges maîtrisées qui sont fluctuantes d'une année à l'autre.

S'agissant de l'augmentation d'impôts de CHF 1'3 millions, il explique que le budget 2024 avait été sous-estimé.

Le Préavis est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis municipal N°42/2024 est approuvé avec 30 OUI et 1 abstention.

11) PREAVIS MUNICIPAL N° 43/2024

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU SDIS NYON-DÔLE

La Municipalité dépose son Préavis.

La parole n'est pas demandée.

Aucune candidature étant proposée, le bureau du Conseil nomme la commission qui est composée de MM. Vincenzo Ganci, Alexandre Mestral, Fabrice Gaumann et de Mmes Sandra Michel et Elaine Walsh.

12) PREAVIS MUNICIPAL N° 44/2024

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT SUPPLEMENTAIRE.

DEMANDE DE CREDIT DE REALISATION DE CHF 300'000 FINANCE PAR UNE DONATION DE CHF 300'000

M. Denis Krebs, Municipal, projette le plan du réaménagement du centre sportif tel qu'il avait été voté et approuvé avec :

- Le terrain synthétique mis à disposition du FC Gingins en août,
- Le bloc vestiaires et le parking,
- Une zone verte de détente sur la gauche où sera installé au printemps prochain le terrain multisport qui est au même niveau que le terrain synthétique et une zone de jeux sur la droite.

L'espace détente ainsi que le terrain multisport n'ont pu être réalisés, à cause des intempéries du printemps dernier. Les travaux vont reprendre en mars - avril afin de finaliser cette zone. Ce périmètre était libre et le FC Gingins a proposé d'y installer un terrain homologué pour les juniors de A à D. Celui-ci n'étant pas inclus dans le budget attribué, le FC s'engage à financer ce terrain à hauteur de CHF 300'000, ce fait justifiant ce préavis. Après consultation de la Préfète, c'est tout à fait possible que la commune de Gingins avance les fonds pour lancer les travaux, en attendant que le FC Gingins puisse verser la somme.

La parole est ouverte.

M. Johnny Bühler, Conseiller, se demande, dans l'hypothèse où les CHF 300'000 ne seraient pas réunis et que le terrain serait réalisé, qui serait amener à payer ?

M. Denis Krebs, Municipal, lui répond que le FC Gingins a fait une lettre d'engagement jointe au préavis et a déjà récolté une partie des dons.

M. Pierre Schaller, Conseiller, pense que c'est une bonne chose de réaliser ce terrain pendant les travaux déjà en cours. Il alerte en revanche, sur le fait que l'engagement du FC Gingins n'est pas solide pour plusieurs raisons : absence de délai pour apporter les dons et rembourser les CHF 300'000, et d'intérêts le cas échéant. Il poursuit avec le tableau présenté dans le préavis sur le suivi du budget et se rappelle avoir voté un budget de 3'500'000, Il ne comprend pas la somme de CHF 4'739'350 mentionnée, la demande d'un crédit supplémentaire pourrait-elle se poser ?

M. Denis Krebs, Municipal lui répond que le crédit de CHF 3'500'000 est destiné au réaménagement du complexe sportif. La Commune a reçu en complément des dons de mécènes et des subventions du Fonds du sport.

M. Sylvain Liudat, Conseiller, note que l'effort financier est fait par la commune mais ne comprend pas en quoi le FC Gingins s'engage. Il s'adresse ensuite à ses collègues Conseillers en rappelant qu'ils ont voté un crédit de CHF 3'500'000 et pose la question de déduire les montants des subventions du budget.

M. Denis Krebs, Municipal, répond qu'un crédit de CHF 3'500'000 a été voté, et qu'il n'a jamais été évoqué une baisse de ce crédit.

M. Charles Geninasca, Conseiller, revient sur ses paroles à l'époque du risque de fort dépassement à plus de CHF 4'000.000, du budget. Il s'agit uniquement d'une déclaration d'intention de la part du FC Gingins et si ce dernier n'arrive pas à payer les CHF 300'000, on sera déjà à CHF 3'800'000.

M. Ernest Fehr, Conseiller demande s'il ne vaut pas mieux attendre le don du FC Gingins pour commencer les travaux.

M. Denis Krebs, Municipal, explique que ce sera beaucoup plus cher si les travaux ne sont pas faits en même temps que ceux déjà engagés. Il propose de demander une lettre formelle du FC Gingins, à ajouter au préavis, qui précisera le délai et le cas échéant, les intérêts.

M. Pierre Yves Revaz, Conseiller, rappelle qu'il faudra solliciter la Commission des finances pour ce préavis. La Commission est composée de : MM. Pascal Schaller, André Blecha, Michael Bumm, André Stebel, et Sébastien Rigamonti qui sont élus à l'unanimité.

13) MOTION

REVENIR A UNE MUNICIPALITE DE CINQ MEMBRES

Le Président donne la parole à M. Michel Zryd, l'un des trois dépositaires de la motion.

Le but de cette motion est de demander à la Municipalité de justifier dans un préavis son fonctionnement à sept membres, plutôt qu'à cinq. En étudiant, la situation des communes des alentours, il a constaté que les Municipalités sont majoritairement composées de cinq membres, indépendamment du nombre d'habitants.

Il justifie l'urgence du dépôt de cette motion par le fait que le Conseil doit se déterminer au plus tard à la fin du mois juin. Il demande donc que la Municipalité présente ce préavis avant cette échéance.

La motion est renvoyée à la Municipalité avec 26 OUI, 3 NON et 2 abstentions.

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES

La parole est donnée à qui veut la prendre.

M. Pierre Schaller, Conseiller, signale que l'éclairage du pilier public s'éteint à 17h.

M. Denis Krebs, Municipal lui répond qu'il va demander un contrôle.

M. Pierre Schaller, Conseiller, revient sur le fait qu'il n'y a actuellement plus de bureau pour le Conseil. Celui-ci ne peut pas être dans la salle de Municipalité afin de respecter la loi vaudoise sur la séparation des pouvoirs.

Il revient ensuite sur la motion relative aux DDP, il rejoint **le Président** sur le fait qu'un courriel n'est pas une réponse, une pièce officielle signée par la Municipalité est nécessaire.

S'agissant du Bureau du Conseil, **le Président** précise que des discussions sont en cours avec la Municipalité afin de trouver une solution.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, félicite la Municipalité pour l'éclairage de Noël qui est du plus bel effet.

M. Michel Zryd, Conseiller, complimente également la Municipalité et les employés communaux pour l'éclairage de Noël ainsi que pour le fleurissement du village durant l'été. Il remercie en outre, la Municipalité pour toute l'énergie déployée pour tous les projets mis en route depuis le début de la législature.

M. Denis Krebs, Municipal, lui répond que c'est pour cela qu'ils sont sept !

M. Christian Lavanchy, Conseiller, informe qu'une assemblée paroissiale extraordinaire est prévue le mercredi 5 février afin de présenter le projet « Eglise 29 », consultable sur le site de l'église cantonale.

Le Président annonce la visite de la Préfète et d'une personne de la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et Communales, lors du Conseil communal du 27 février 2025, prévu à partir de 19h15. Il donne ensuite les dates du Conseil Communal 2025, que les Conseillers ont reçu avec leur invitation au repas de ce soir. Pour mémoire :

- Jeudi 27 février à 19h15,
- Mercredi 9 avril à 20h15,
- Jeudi 26 juin à 20h15 (comptes 2024),
- Mercredi 27 août à 20h15,
- Jeudi 9 octobre à 20h15 (arrêté d'imposition),
- Jeudi 11 décembre à 18h30 (budget 2026).

Il explique ensuite que chaque membre du Conseil peut transmettre ses questions, ses interrogations, ses commentaires à chaque commission nommée. Il ne faut pas hésiter à le faire.

M. Pierre Schaller, Conseiller, s'interroge sur la visite de la Mme le Préfet en même temps que la séance à huis clos pour le préavis N°45. Est-il possible d'envisager une séance extraordinaire, avant la séance du 27 février afin de rapporter à huis clos et de procéder au vote au plus tôt ?

Le président répond qu'il va étudier cette proposition avec la Municipalité.

15) ATTRIBUTION DES JETONS DE PRESENCE

Le Président n'a reçu aucune proposition à soumettre.

Le Municipalité avait donné, le nom de l'association des « Bistrots du cœur » à Gland qu'elle avait soutenue.

Denis Krebs, Conseiller, pense qu'il est également possible de donner à des personnes de la Commune qui sont dans le besoin, en passant par le contrôle de l'habitant.

Chacun recevra le montant de ses indemnités, avec la liberté d'en faire ce qu'il souhaite.

16) EXTRAIT DES DECISIONS

La Secrétaire lit l'extrait des décisions qui ne suscite aucune remarque ou commentaire.

Le Président lève la séance à 21 heures 30. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour le repas qui va suivre. Il souhaite enfin, à tous les membres du Conseil ainsi qu'à leur famille de joyeuses fêtes de fin d'année et tous ses vœux pour la nouvelle année.

PROCHAINE SÉANCE :

Jeudi 27 février 2025 à 19h15

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné